

Gestion des risques, document unique

Mise à jour : 07/06/2018



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Ardèche

Objectifs

- Comprendre la réglementation : directive cadre du 12/06/1989 – loi du 31/12/1991, décret du 05/11/2011 et circulaire du 18/04/2002
- Déterminer les critères : qualité, sécurité, environnement, compétitivité économique...
- Identifier les acteurs : chefs d'entreprise, salariés, consultants spécialisés, CARSAT, Direccte, services médicaux du travail, ...

Contenu de la formation

- Connaître la législation : loi du 31/12/91, décret du 05/11/01 et circulaire du 18/04/02
- Définir les enjeux pour votre entreprise : qualité, sécurité, environnement, compétitivité économique
- Identifier les dangers et les risques, savoir les évaluer
- Analyser les postes et les unités de travail
- Déterminer les mesures de prévention : méthodes et outils
- Réaliser ou actualiser le document unique de votre entreprise

→ Vous pourriez être intéressé(e) par :

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Les règles d'intervention du sauvetage-secourisme.
La maîtrise des premiers gestes de secours.

Contactez-nous pour plus d'informations

Les +

- Élaboration du document unique pour votre entreprise
- Prévention des risques
- Richesse des échanges

→ POUR QUI ?

Chefs d'entreprises artisanales ou conjoints inscrits au répertoire des métiers. Salariés, et tout autre public.

Prérequis : Formation accessible à tous

→ OÙ ?

Siège de la CMA

70 allée des Ondines – BP 356
07503 Guilherand-Granges

Antenne CMA Sud Ardèche

8 chemin de Sainte-Croix
07200 Aubenas

→ QUAND ?

21 heures – 3 jours

Guilherand-Granges:

Mardis 6, 13, 20 novembre 2018

Aubenas :

Jeudis 15, 22, 29 novembre 2018

RENSEIGNEMENTS

Service Formation – Emploi

Catherine Misery

c.misery@cma-ardeche.fr

04 75 07 54 14